

Limitons-nous aux emprunts contractés jusqu'au 21 avril puisque le gouvernement s'apprêtait alors à déposer ce projet de loi. Comme il s'agissait d'emprunts à six mois, le gouvernement a dû payer des taux d'intérêt plus élevés que sur des emprunts à long terme. La différence a été d'environ 2 p. 100 tout au long de la période.

Si nous calculons ce qu'il en a coûté pour emprunter près de 2 milliards de dollars pendant six mois, la différence en gros atteint près de 4 millions de dollars. Voilà ce qu'a coûté aux Canadiens la décision du gouvernement de ne pas rappeler le Parlement avant avril. Autrement dit, en sursoyant au rappel du Parlement, le gouvernement a augmenté ses dépenses d'environ 4 millions de dollars et il compte maintenant sur les Canadiens pour lui rendre cet argent aux moyens d'impôts supplémentaires. Le gouvernement fait payer aux Canadiens ses erreurs de jugement au moyen de l'imposition.

Cela ne paraît pas inhabituel—je reconnais que 4 millions de dollars après tout sont peu de chose au regard des 147 milliards de dollars par année que le gouvernement actuel dépense—mais ce sont autant de frais qu'autrement les contribuables Canadiens n'auraient pas eu à assumer. Je n'insisterais pas aujourd'hui sur la gravité de la chose si elle ne s'ajoutait pas à toute la série de maladroites en matière financière dont nous avons été témoins de la part du gouvernement depuis le début de cette législature; cependant, le ministre des Finances lui-même a déclaré qu'il tenait cette dépense pour un gaspillage très grave.

Madame la Présidente, j'aimerais rappeler certains propos que le ministre des Finances a tenus et que vous écouterez vraisemblablement avec plaisir, car il les a tenus à une époque où il était déjà ministre; évidemment, il fulminait en raison des nouvelles maladroites que le gouvernement avait commises en matière financière en 1985.

Pouvoir d'emprunt—Loi

L'une des choses les plus extraordinaire chez nous est l'attitude que certains de nos commentateurs commerciaux ont adopté à l'égard du ministre des Finances qui passe dans certains milieux pour une lumière et un crac dans le domaine financier. Pourtant, quand on considère la série de ses maladroites, on peut se demander pourquoi ces éditorialistes ont adopté cette attitude.

M. Blackburn (Brant): Bravo!

M. Milliken: C'est une chose que je n'arrive pas à comprendre. Si j'étais ministre des Finances et si j'avais commis autant de bévues que lui depuis six mois, je m'empresserais de démissionner. Mais il ne juge pas à propos de le faire, il s'accroche et continue d'accumuler les bourdes.

Écoutons un peu ce qu'il disait en 1985. Permettez-moi de rappeler le contexte: En 1985, le Sénat du Canada ayant reçu de la Chambre un projet de loi portant pouvoir d'emprunt en était venu à la conclusion qu'il ne pouvait absolument pas laisser passer ce projet de loi tant que le gouvernement de l'époque n'aurait pas déposé son plan de dépenses à la Chambre et permis au Sénat de vérifier à quoi l'argent devait servir. Dans le contexte constitutionnel, l'autre endroit adoptait en l'occurrence une attitude parfaitement appropriée et parfaitement correcte. Pourtant, le gouvernement se mit à vitupérer et à reprocher à l'autre endroit d'avoir osé surseoir à l'adoption d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Le gouvernement ne cessait de lui reprocher son audace. Le ministre des Finances était le premier à tonitruer que l'autre endroit avait tort de s'opposer ainsi à l'adoption de ce projet de loi des Finances qu'il avait reçu de la Chambre. Il se mit alors en frais de calculer combien le retard à adopter le projet de loi en question coûtait aux Canadiens, tout comme j'ai calculé moi-même combien la décision du gouvernement de surseoir au rappel du Parlement leur coûte. Comme le rapporte le *hansard* du 26 février 1985, à la page 2500, il a déclaré:

Compte tenu des taux d'intérêt en vigueur aujourd'hui et des sommes qui auraient pu être empruntées il y a deux ou trois semaines, mais qui n'ont pas pu l'être à cause de l'autre endroit, les contribuables ont perdu au moins 10 millions. Les faits sont là, et je lui demande d'y réfléchir à deux fois.

Le ministre des Finances répondait à une question du chef de l'opposition.

• (1620)

Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a cité dans un discours une lettre du ministre des Finances.